Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'Etat le 26 juin 2024

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance du 25 juin 2024

2024 DILT 8 Budget annexe des transports automobiles municipaux - Compte de gestion de l'exercice 2023.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et en particulier son article R.221-92;

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 du budget annexe des transports automobiles municipaux délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022 et des séances des 4, 5, 6 et 7 juillet 2023 ;

Vu le compte administratif du budget annexe des transports automobiles municipaux au titre de l'exercice 2023 ;

Vu le projet de délibération en date du 11 juin 2024, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le compte de gestion pour l'exercice 2023 du budget annexe des transports automobiles municipaux, rendu par la directrice régionale des finances publiques d'Ile-de-France et Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère:

Article 1 : Le compte de gestion pour l'exercice 2023 du budget annexe des transports automobiles municipaux, rendu par la directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France est approuvé conformément aux résultats ci-après :

Résultat de l'exercice 2023 :

- Section d'investissement : excédent de 1 401 769,37 euros
- Section d'exploitation : déficit de -3 562 888,75 euros

Article 2 : Résultat global (après incorporation du résultat de l'exercice 2022)

- Section d'investissement : excédent de 8 831 793,64 euros

- Section d'exploitation : déficit de 3 562 888,75 euros

- Solde créditeur de : 5 268 904,89 euros

Article 3 : Détermination du résultat de clôture de l'exercice 2023 :

	Résultat à la clôture	Part affectée à	Résultat de	Résultat de clôture
	de l'exercice 2022	l'investissement	l'exercice 2023	de l'exercice 2023
		2023		
Section d'investissement	7 430 024,27 euros		1 401 769,37 euros	8 831 793,64 euros
Section d'exploitation	175 284,34 euros	175 284,34 euros	-3 562 888,75 euros	-3 562 888,75 euros
TOTAL	7 605 308,61 euros	175 284,34 euros	-2 161 119,38 € euros	5 268 904,89 euros

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO

Aune Hidales